

**DÉTAIL DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT,
BILAN RÉEL OFFRE-DEMANDE EN PUISSANCE
ET TAUX DE PERTES DE DISTRIBUTION**

1 Les sections suivantes présentent le détail des sources d’approvisionnement du Distributeur,
 2 le bilan réel offre-demande en puissance sur le réseau intégré lors de la pointe hivernale
 3 2015-2016, la conciliation des besoins réguliers du Distributeur avec les besoins québécois
 4 de puissance à la pointe ainsi que le taux de pertes de distribution.

1. DÉTAIL DES SOURCES D’APPROVISIONNEMENT

5 Les approvisionnements du Distributeur pour l’année 2016 s’élèvent à 182,11 TWh. Le
 6 tableau 1 présente la répartition des approvisionnements selon qu’ils proviennent d’Hydro-
 7 Québec Production ou des autres fournisseurs et selon qu’il s’agit d’énergie patrimoniale ou
 8 d’énergie postpatrimoniale.

TABLEAU 1 :
SOURCES D’APPROVISIONNEMENT (TWH)

Hydro-Québec Production	Patrimonial	167,25
	Postpatrimonial ¹	4,16
Autres fournisseurs	Postpatrimonial ²	10,70
Total		182,11

¹ Incluant l’entente-cadre, la dispense et le service d’intégration éolienne.

² Incluant la dispense.

2. BILAN RÉEL OFFRE-DEMANDE EN PUISSANCE LORS DE LA POINTE

9 Le bilan réel offre-demande en puissance lors de la pointe hivernale 2015-2016, survenue le
 10 15 février 2016, figure au tableau 2.

TABLEAU 2 :
BILAN RÉEL OFFRE-DEMANDE EN PUISSANCE DU DISTRIBUTEUR LORS DE LA POINTE (MW)

Besoins réguliers du Distributeur – réseau intégré	37 120
Approvisionnements (Offre)	37 120
Approvisionnements patrimoniaux	31 682
Approvisionnements postpatrimoniaux	5 438

3. CONCILIATION DES BESOINS RÉGULIERS DU DISTRIBUTEUR AVEC LES BESOINS QUÉBÉCOIS DE PUISSANCE À LA POINTE

11 Dans son Rapport annuel 2015¹, Hydro-Québec fait état de besoins québécois de
 12 37 349 MW à la pointe hivernale 2015-2016 survenue le 15 février 2016 à 7h. Le tableau 3

¹ Rapport annuel 2015 d’Hydro-Québec, page 87.

- 1 présente pour cette pointe hivernale la conciliation des besoins réguliers du Distributeur en
- 2 réseau intégré avec les besoins québécois en puissance.

TABLEAU 3 :
CONCILIATION DES BESOINS RÉGULIERS DU DISTRIBUTEUR
AVEC LES BESOINS QUÉBÉCOIS LORS DE LA POINTE (MW)

Besoins québécois	37 349
- Besoins des réseaux voisins québécois	142
- Réseaux autonomes	87
= Besoins réguliers du Distributeur – Réseau intégré	37 120

- 3 L'écart entre les besoins québécois et les besoins réguliers du Distributeur provient des
- 4 livraisons du Producteur à Alcan et à La Compagnie Hydroélectrique Manicouagan ainsi que
- 5 des besoins des réseaux autonomes.

4. TAUX DE PERTES DE DISTRIBUTION

- 6 Le taux de pertes de distribution est de 1,5 % pour l'année 2016.